



ZPS SOLOGNE BOURBONNAISE

Bilan 2011



STRUCTURES

- ▶ animation : LPO Auvergne
- ▶ en collaboration avec :
 - CRPF Auvergne: volet forestier
 - CEN Allier: MAET (diagnostics d'exploitation, cartographie...)



BILAN 2011

➤ 5 thèmes majeurs:

- I) Forêt
- II) MAETs
- III) Contractualisation
- IV) Suivis scientifiques
- V) Communication



I) VOILET FORESTIER



I) VOILET FORESTIER

➤ COMMUNICATION

✓ propriétaires forestiers

158 contacts → 4091 ha (90%
surface forestière)



I) VOILET FORESTIER

3 outils:

- plaquette d'information 16 pages
- 2 réunions d'information (16/09 et 19/09)
- validation PSG



Vade-mecum du propriétaire forestier dans le site Natura 2000 de la Sologne Bourbonnaise

SITE FR 831 2007 « OISEAUX » DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE



CRPF Auvergne - Juillet 2011 -



I) VOILET FORESTIER

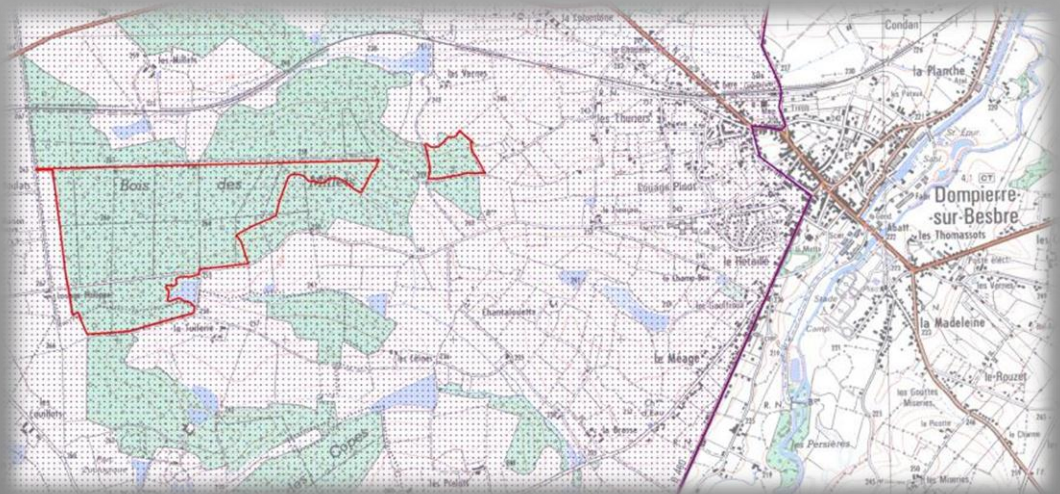
- ✓ **opérateurs économiques:**
10 contacts (experts/techniciens forestiers, directeur coopérative)
- **entretiens individuels / contact téléphonique + remise de documents**



I) VOILET FORESTIER

➤ CONTRACTUALISATION

- 1 charte N2000 signée
bois des Millets (Dompierre s/ Besbre)
110 ha



I) VOILET FORESTIER

➤ CONTRACTUALISATION

- 1 contrat N2000 signé
bois des Millets (Dompierre s/ Besbre)

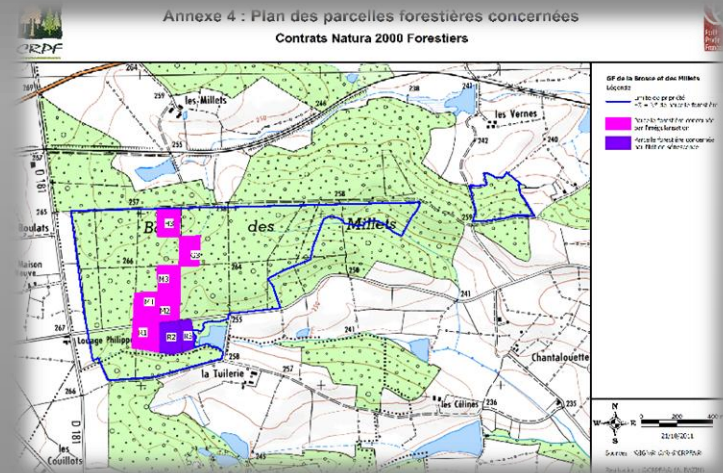


I) VOILET FORESTIER

- 2 mesures

- « irrégularisation des peuplements »
5,82 ha (6 parcelles)

- « maintien d'arbres sénescents »
9 arbres (7 hêtres – 2 chênes)



II) MAETs



II) MAETs

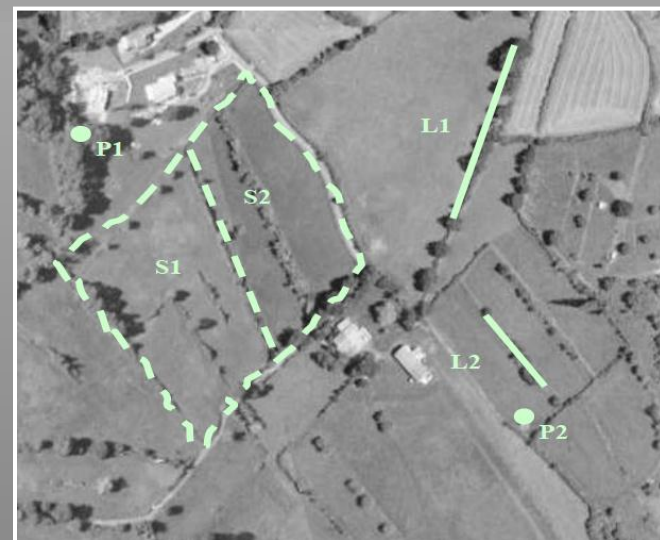
- 2 réunions d'information:
 - 19/04 Thiel– 20/04 Chevagnes
 - 54 personnes



Le diagnostic d'exploitation

4 parties principales :

- Etat des lieux de l'exploitation
- Etat des lieux des surfaces exploitées au sein de la ZPS
- Point des engagements MAET souhaités (prairies, haies, arbres)
- Analyse des conséquences des souhaits d'engagements sur le fonctionnement de l'exploitation (évolutions de pratiques, contraintes attendues, maintien de l'équilibre fourrager, ...)



II) MAETs

- **maintenir les prairies humides**
- **maintenir les boisements rivulaires**
- **favoriser la production de graines et d'invertébrés dans les agro-systèmes**
- **protéger les nids des espèces nichant au sol**



II) MAETs

- 7 mesures proposées
- prairies humides (x2)
- prairies de fauche (x1)
- cultures (x1)
- haies (x1)
- arbres isolés (x1)
- ripisylve (x1)



II) MAETs

- prairies humides permanentes
- AU_SOBO_HE1: limitation fertilisation (30 unités/ha azote organique)

objectif	montant annuel aide
maintien des habitats naturels et des espèces ou réapparition d'une prairie à haute valeur écologique	212€/ha



II) MAETs

- **prairies humides permanentes**
- **AU_SOBO_HE2: absence fertilisation**

objectif	montant annuel aide
maintien des habitats naturels et des espèces ou réapparition d'une prairie à haute valeur écologique	224€/ha



II) MAETs

➤ prairies de fauche

• AU_SOBO_PF1: retard de fauche

- ✓ limitation fertilisation azotée totale 60 unités/ha /an
- ✓ interdiction fauche et pâturage du 1^{er} avril au 20 juin



II) MAETs

- prairies de fauche
- AU_SOBO_PF1: retard de fauche

objectif

**maintien des habitats naturels et
des espèces ou réapparition d'une
prairie à haute valeur écologique**

**montant
annuel aide**

236€/ha



II) MAETs

➤ cultures

- **AU_SOBO_GC1: implantation couvert végétal**
- ✓ **surface déclarée en grandes cultures année n-1**
- ✓ **$0,5 \text{ ha} \leq \text{superficie} \leq 2 \text{ ha}$**



II) MAETs

➤ cultures

- **AU_SOBO_GC1: implantation couvert végétal**

objectif

**montant
annuel aide**

**répondre aux exigences spécifiques
des espèces pour alimentation,
nidification et/ou déplacements**

548€/ha



II) MAETs

➤ haies

- **AU_SOBO_HA1: entretien haies**
 - ✓ **2 tailles en 5 ans (face latérale)**

objectif

maintien du bocage favorable à la biodiversité

**montant
annuel aide**

0,18€/ml



II) MAETs

➤ arbres isolés

- **AU_SOBO_AR1: entretien arbres isolés**
- ✓ **1 taille en 5 ans (libre)**

objectif

assurer le maintien de nombreuses espèces

montant annuel aide

3,47€/arbre



II) MAETs

➤ ripisylve

- **AU_SOBO_RI1: entretien ripisylve**

- ✓ **2 tailles en 5 ans (années 2 et 4)**

objectif	montant annuel aide
maintien des cordons boisés des bords de cours d'eau	0,99€/ml



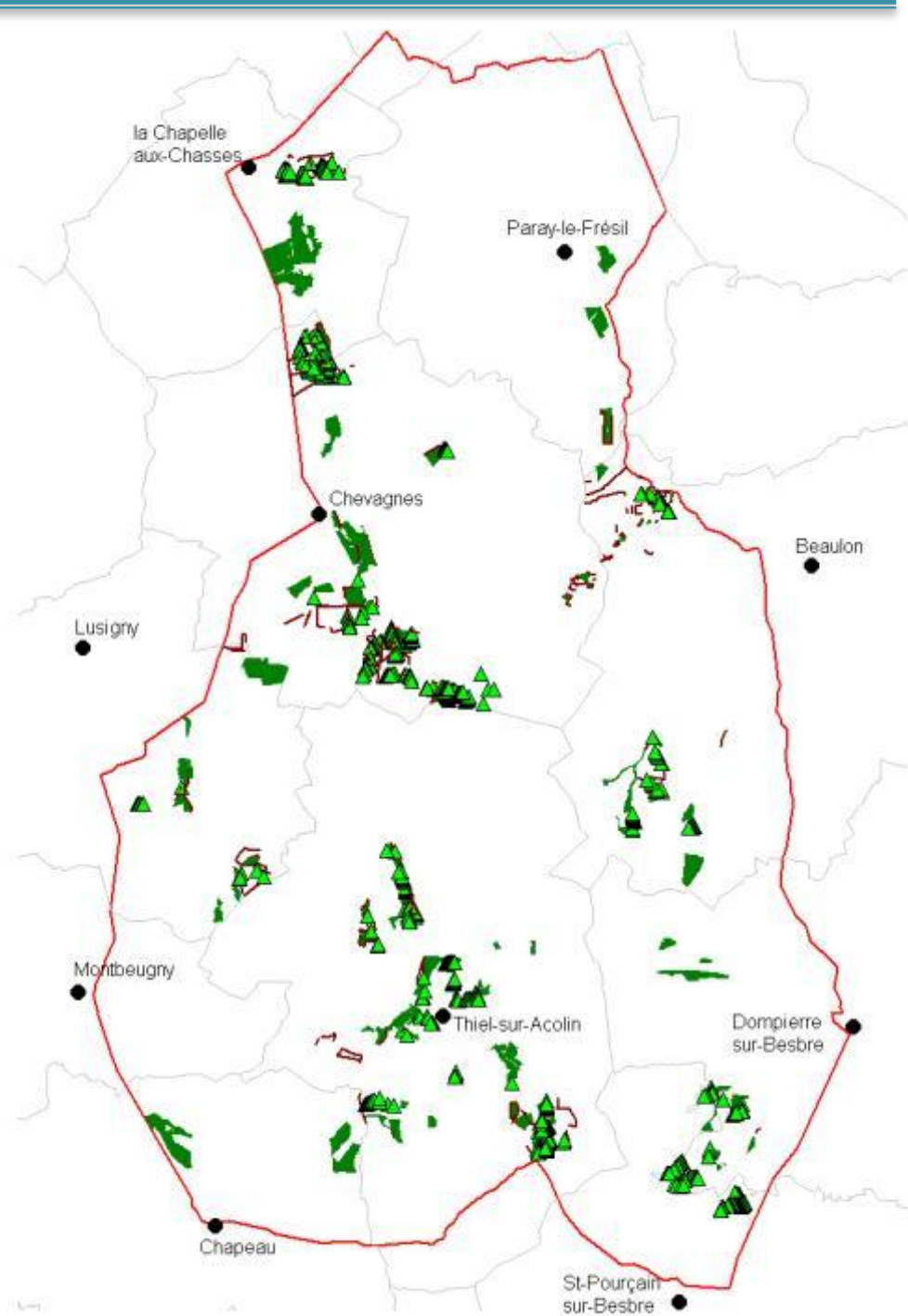
Localisation des engagements MAET

- Assez bien répartis à l'échelle du site
- Représentent une part significative de la Surface Toujours en Herbe (STH) de plusieurs communes (source : Agreste, 2000) :

Thiel-sur-Acolin : 9%

Chevagnes : 11 %

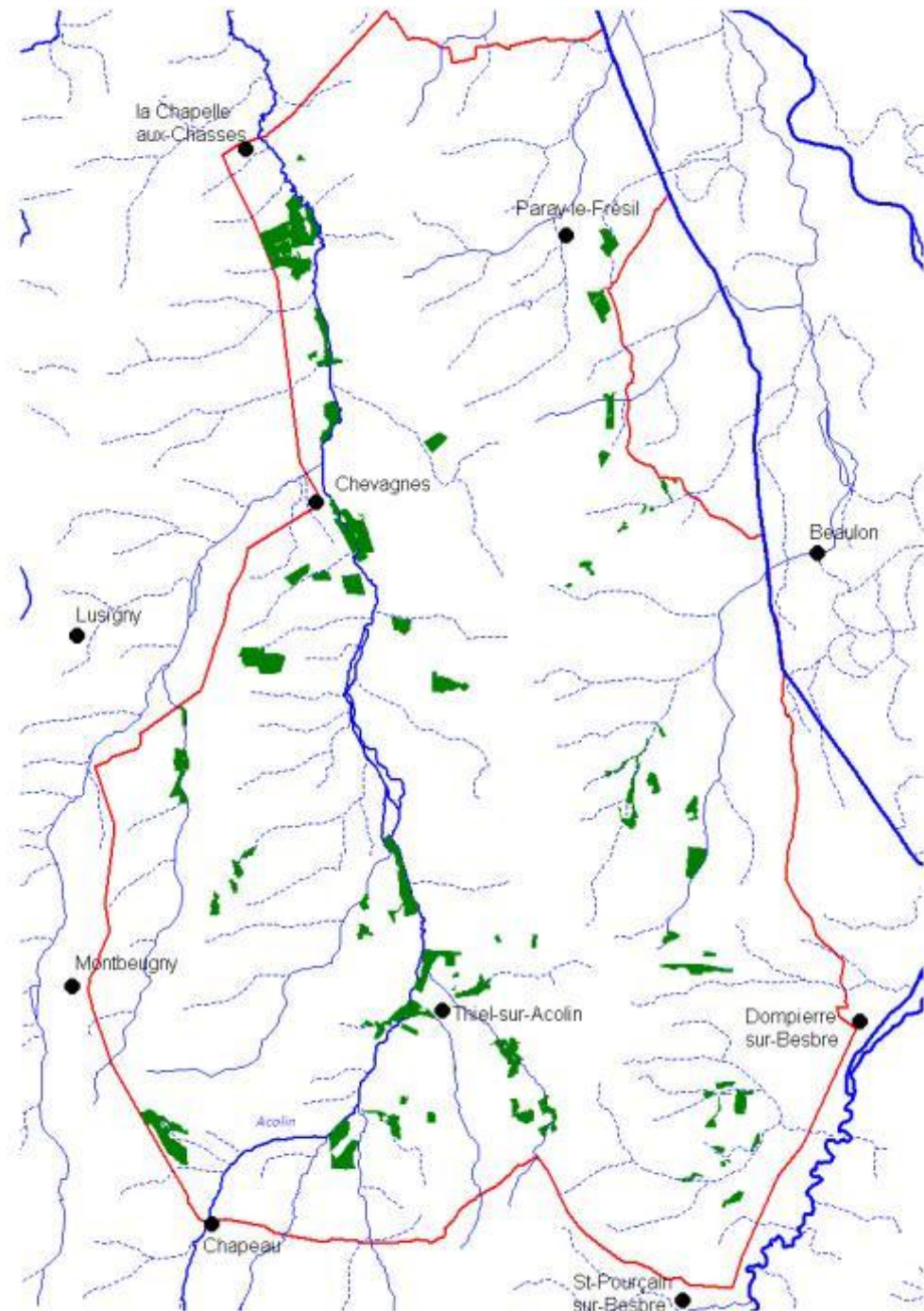
Chapelle-aux-Chasses : 13 %



Localisation des engagements MAET

MAET ciblées sur les prairies permanentes humides

- **Cohérence avec le réseau hydrographique**
- **Bénéficie indirectement au maintien/restauration d'une bonne qualité de l'eau**




II) MAETs

➤ Bilan 2011

Mesure	Prévisionnel	Engagé
AU_SOBO_HE1	150 ha	432 ha
AU_SOBO_HE2	100 ha	154 ha
AU_SOBO_PF1	30 ha	110 ha
AU_SOBO_GC1	20 ha	1,3 ha
AU_SOBO_HA1	2 km	41 km
AU_SOBO_AR1	100	838
AU_SOBO_RI1	5 km	6,7 km

10%
superficie
prairiale
de la ZPS



II) MAETs

➤ Bilan 2011

Montant total 5 ans

Prévisionnel	Engagé
405 885 €	850 967 €



III) CONTRACTUALISATION

- rencontre/information
- charte/contrats Natura 2000 (étangs)
- 10 personnes



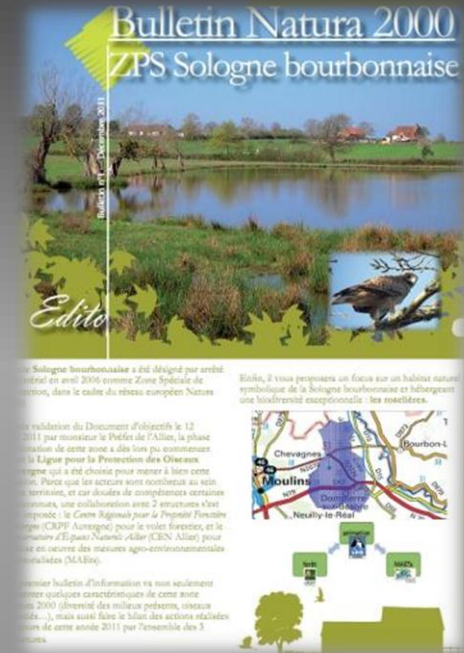
IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

- prospection aires rapaces / cigogne noire → charte / contrat forestier



V) COMMUNICATION

- élaboration bulletin d'information « ZPS Sologne bourbonnaise »
- création site internet solognebourbonnaise.n2000.fr (en cours)





**Merci de votre attention
des questions ?**





ZPS SOLOGNE BOURBONNAISE

Propositions actions 2012



STRUCTURES

- ▶ animation : LPO Auvergne
- ▶ en collaboration avec :
 - CRPF Auvergne: volet forestier
 - CEN Allier: MAET (année 2)



ACTIONS 2012

➤ 5 thèmes majeurs:

- I) Forêt
- II) MAETs (année 2)
- III) Contractualisation
- IV) Suivis scientifiques
- V) Communication



I) FORET



I) FORET

- **sensibilisation / communication**
- ✓ **acteurs institutionnels**
- ✓ **propriétaires**
 - **rencontres individuelles / collectives**
 - **exercices pratiques / visites sur le terrain**



I) FORET

- **contractualisation**
- **signature chartes / contrats suite aux démarches effectuées en 2011 (4 propriétaires potentiels)**



II) MAETs



II) MAETs

➤ 15 exploitations potentielles

Mesure	Ha/ml/unité	Montant Sans (€)
AU_SOBO_HE1	230	243 800
AU_SOBO_HE2	83	94 620
AU_SOBO_PF1	60	70 800
AU_SOBO_GC1	1	2 740
AU_SOBO_HA1	22 000	19 800
AU_SOBO_AR1	450	7 807
AU_SOBO_RI1	3 640	18 000
TOTAL		457 585



III) CONTRACTUALISATION



III) CONTRACTUALISATION

➤ signature contrats/chartes (étangs)



CHARTÉ NATURA 2000
Site FR 831 2007 « Sologne bourbonnaise »
(Zone de Protection Spéciale (sigle ZPS) désignée
au titre de la directive Oiseaux)

Le document d'objectifs du site Natura 2000 est le document référence. Il est consultable dans les mairies des communes concernées par le site.

Lors du montage du dossier de contractualisation de la présente Charte, la structure animatrice réalisera un état des lieux nécessaire à la vérification des points de contrôle. Elle fournira au(x) signataire(s) un exemplaire de l'état des lieux, comprenant notamment les éléments d'identification et les cartographies de localisation des espèces d'intérêt communautaire lorsque cela est nécessaire à la mise en œuvre et au respect des différents engagements souscrits.

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

Sur l'ensemble du site (tous milieux)

1 Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. En préalable, la structure animatrice en informera le ou les signataires de la Charte, dont la responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'accident. Le signataire, sur demande, pourra être tenu informé des résultats de ces investigations.

Point de contrôle : correspondance de la structure animatrice du site.

2 Informer les mandataires et toute autre personne intervenant sur les parcelles concernées des engagements souscrits et au besoin modifier les mandats au plus tard à la date de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la Charte. Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la Charte.

Dans le cas d'un bail agricole, l'adhésion du fermier à la présente charte est nécessaire.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par l'intervenant. Vérification sur place du mandat modifié.

**DEMANDE DE SUBVENTION
CONTRAT NATURA 2000 NON AGRICOLE – NON FORESTIER
(DISPOSITIF N°323 B DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL)**

Nous sommes là pour vous aider.
Cette demande d'aide une fois complétée constitue le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins.
Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information.
Transmettez l'original à la DDAF du lieu de votre projet et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier OSIRIS : _____ Date de réception : ____/____/____

VOUS-MÊME

N° SIRET : _____ N° PACAGE : _____
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises Concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Civilité (à cocher) : Madame Mademoiselle Monsieur

VOTRE STATUT JURIDIQUE : Association (si 1901),
Particulier, association (si 1901), collectif, groupement de communal, 220404, autre...

VOTRE NOM de naissance du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales : Ligue pour la Protection des Oiseaux

VOTRE NOM d'usage du demandeur ou APPELLATION COMMERCIALE pour les personnes morales : (à cocher)

Prénom : _____

Pour les personnes morales (ou pour les Individus) :

NOM du représentant légal : _____
Prénom du représentant : _____
NOM, Prénom du responsable du projet (si différent) : _____
Fonction du responsable du projet : _____

VOS COORDONNÉES
Ne pas compléter si vos coordonnées sont déjà connues de la DDAF

Adresse : _____
permanente du demandeur

Code postal : ____/____/____ Commune : _____ N° : ____/____/____/____

N° de télécopie : ____/____/____ M6 : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE L'OPÉRATION

Identiques à la localisation du demandeur

Adresse : _____

Code postal : ____/____/____ Commune : _____

N° : ____/____/____/____ Téléphone portable professionnel : ____/____/____/____

N° de télécopie : ____/____/____ M6 : _____



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

► suivi aires Aigle botté / Cigogne noire
chartes / contrats forestiers



©: Fabrice Cahez



©: Romain Riols



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

► Habitat : roselières



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

CR



©: Francis Journeaux

VU



©: Francis Journeaux

pèces
héron

bourbonnaise

turdoïde, b

• fortement

VU/CR



©: J.F Carrias

/LRR)



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

- autrefois symboles de la Sologne bourbonnaise, elles ont connu depuis les années 70 une régression spectaculaire



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

- 3 axes:
 - ✓ étude diachronique (évaluation spatiale et qualitative) par analyse de photos aériennes et vérification terrain + cartographie



IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

✓ suivi des espèces paludicoles



©: Francis Journeaux

IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

- ✓ sensibilisation des acteurs locaux
- conférence sur usage historique, importance écologique roselières + visite terrain
- plaquette d'information spéciale zones humides



V) COMMUNICATION

- ▶ **bulletin d'information**
- ▶ **actualisation site internet**
solognebourbonnaise.n2000.fr





Merci de votre attention

des questions ?

